

Département du Nord

EXTRAIT

Arrondissement de LILLE

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL

Canton de Pont-à-Marcq

MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT

COMMUNE D'OSTRICOURT

L'an deux mil dix-huit le vingt-huit juin à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis au lieu ordinaire de séances, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

| | |
|-------------------------------------|----|
| Effectif légal : | 29 |
| Nombre de conseillers en exercice : | 29 |
| Nombre de conseillers présents : | 24 |
| Nombre de pouvoirs : | 2 |

Etaient présents :

M. Bruno RUSINEK – Mme Monique NOWATZKI-RIZZO - M. Jean-Michel DELERIVE – Mme Isabelle DRUELLE – M. Jean-Yves COGET - Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA – Mme Brigitte RINGOT- M. Rabah DEGHIMA (arrivé à 19h13) - Mme Karima BENBAHLOULI – M. Frédéric BEAUVOIS- Mme Christine STEMPIEN- Mme Clotilde GADOT –M. Jean Jacques WAELSCAPPEL- Mme Hafida BENFRID- M. Jean-Jacques BANACH -Mme Henriette SZEWCZYK - M. Jean-Claude VANEHUIJN- Mme Valérie NEIRYNCK - M. Christian DUQUENNE - Mme Marylène GALLIEZ - M. François POLAK- M. Cédric MONCOURTOIS – M. Jean-Marie BONTE – Mme Peggy VANBRUGGHE (arrivée à 19h07)

Etaient excusés :

M. Sylvain BEAUVOIS ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK
Mme Aurore MOUY ayant donné pouvoir à Mme Monique NOWATZKI-RIZZO

M. André MURAWSKI excusé

Etaient Absents :

M. Mohamed MOKRANE
Mme Carole RATAJCZAK

Mme Valérie NEIRYNCK a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Date de la convocation : Le 22 juin 2018.

OBJET : Modification de la délibération 2018/024 du 29 mars 2018 portant sur la demande d'octroi d'un fonds de concours de fonctionnement à la CCPC pour le fonctionnement de l'École de Musique Municipale.

2018/043 - Modification de la délibération 2018/024 du 29 mars 2018 portant sur la demande d'octroi d'un fonds de concours de fonctionnement à la CCPC pour le fonctionnement de l'École de Musique Municipale.

Vu la loi du 13 août 2004 Libertés et responsabilités locales qui permet l'octroi de fonds de concours d'un EPCI à des communes membres,

Vu l'article L5214-16-V du Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération municipale 2018/024 portant sur la demande d'octroi d'un fonds de concours à la CCPC pour le fonctionnement de l'école de musique

Considérant que dans le cadre de sa compétence Action sociale d'intérêt communautaire, la CCPC est compétente pour soutenir l'enseignement musical en dehors des périodes scolaires.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assuré, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours conformément au plan de financement.

Le Conseil Municipal avec 26 Voix Pour, 3 absents : M. Mohamed MOKRANE, Mme Carole RATAJCZAK, M. André MURAWSKI, décide :

- De solliciter l'octroi d'un fonds de concours de fonctionnement de 3 600,00 € à la CCPC pour l'école de musique municipale. Sachant que le plan de financement est le suivant :

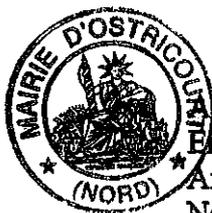
| Financeurs | Montant du financement | % |
|---|------------------------|-------------|
| Auto financement Mairie d'Ostricourt | 95 249,69€ | 96,36% |
| Autres aides publiques | 0 € | 0% |
| Fonds de concours CCPC | 3 600,00 € | 3,64% |
| Total | 98 849,69 € | 98 849,69 € |

- D'Autoriser son Maire à signer une convention de fonds de concours de fonctionnement pour l'école de musique municipale avec la CCPC, fixant les obligations de la commune et définissant le montant et les modalités de versement du fonds de concours.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,

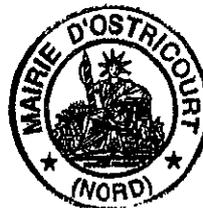
Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.

Pour extrait certifié conforme,



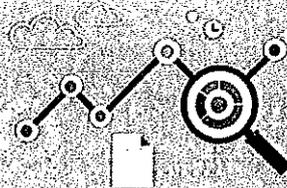
Acte exécutoire par transmission
En préfecture le 06 JUIL. 2018
Affiché le
Notifié le

[Signature]



Le Maire,

[Signature]
Bruno RUSINEK



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Ostricourt

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

| | |
|--|---|
| Type de transaction: | Transmission d'actes |
| Nature de l'acte: | Délibérations |
| Numéro de l'acte: | 0218043 |
| Date de la décision: | 2018-06-28 00:00:00+02 |
| Objet: | Modification de la délibération 2018/024 portant sur la demande d'octroi d'un fonds de concours de fonctionnement à la CCPC pour le fonctionnement de l'Ecole de Musique Municipale |
| Documents papiers complémentaires: | NON |
| Classification matières/sous-matières: | 7.8 - Fonds de concours |
| Identifiant unique: | 059-215904525-20180628-0218043-DE |
| URL d'archivage: | Non définie |
| Notification: | Non notifiée |

Fichier contenus dans l'archive :

| Fichier | Type de fichier | Taille du fichier |
|---|-----------------|-------------------|
| nom de métier: | | |
| 059-215904525-20180628-0218043-DE-1-1_0.xml | text/xml | 995 |
| nom de original: | | |
| DOC060718_06072018123415.pdf | application/pdf | 65196 |
| nom de métier: | | |
| 99_DE-059-215904525-20180628-0218043-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 65196 |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|------------------------------|------------------------------------|
| Posté | 6 juillet 2018 à 14h07min09s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 6 juillet 2018 à 14h07min09s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 6 juillet 2018 à 14h07min24s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 6 juillet 2018 à 14h07min40s | Reçu par le MI le 2018-07-06 |